

**«Une attitude bienveillante, une oreille attentive, une main tendue…»**

**Rue Général Dagobert**

**50 000 SAINT LO**

**🕿 02.33.57.10.27**

**🖴 02.33.57.04.31**

[**www.interparoissial.fr**](http://www.interparoissial.fr)

**REGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE**

RÈGLES GÉNÉRALES

L’élève retenu en Section Sportive s’engage à suivre cet enseignement durant toute sa scolarité au collège (de la 6ème à la 3ème). La sortie de la section devra être motivée par un certificat médical.

Les élèves doivent avoir un comportement irréprochable, durant les entraînements mais aussi au collège pendant les cours et durant la vie scolaire.

Les élèves doivent véhiculer une image positive du collège et de la Section Sportive.

La présence des élèves aux entraînements est obligatoire et toute absence ou retard sera sanctionné.

L’admission étant annuelle et non automatiquement reconductible, la participation à la Section Sportive implique des résultats scolaires de qualité en lien avec les capacités de l’élève. Le maintien des élèves en Section Sportive pour les années suivantes est donc conditionné par les résultats que l’élève obtient.

L’organisation des études et du temps scolaire est telle que tous les cours nécessaires à une scolarité normale sont assurés. Les devoirs et leçons doivent impérativement être faits et appris, en dépit du temps moindre dont les élèves de la Section Sportive disposent par rapport aux autres élèves. L’expérience a montré que cela est possible à condition de bien organiser le travail personnel et de fournir des efforts soutenus.

RÈGLES SPORTIVES

Les élèves doivent posséder une tenue d’entraînement spécifique au Basketball.

Les élèves de la Section Sportive sont obligatoirement licenciés à l’Association sportive du collège et participent aux compétitions UGSEL.

Le créneau d’UGSEL est placé le mercredi après-midi. Cet entraînement ouvert à tous les élèves de la Section de la 6ème à la 3ème est facultatif pour les élèves qui ont un entraînement en club le même jour. Il sera supprimé les jours de compétition UGSEL.

Tout manquement à ce règlement fera l’objet de rappel à l’ordre, de diverses sanctions, pouvant aller jusqu’à l’exclusion de la Section Sportive.

Je déclare avoir pris connaissance de la convention de la Section Sportive Basket du collège Interparoissial.

Fait à , le .

L’élève Le(la) responsable légal(e) Le responsable de la Section Basket

M.DORON